

**Avenue Hassan II, Immeuble Al Mamounia –
Entrée A, N°.35 - Rabat**

**44, Av. de France,
Agdal - Rabat**

**Aux actionnaires de la société JET CONTRACTORS SA
78, Quartier industriel-Takadoum- Rabat**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA PROPOSITION DE SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles 192, 193, 193 Bis et 194 de la Loi 17/95, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, détaillé comme suit :

- Augmentation de capital de Soixante Huit Millions Cent dirhams (68.000.100 DH), prime d'émission comprise, soit une émission de 194 286 nouvelles actions d'une valeur nominale de 50 Dhs, assorties d'une prime d'émission de 300 Dhs par action, à libérer immédiatement, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société,
- Augmentation de capital conditionnée, d'un montant maximum de Vingt Quatre Millions Neuf Cent Quatre Vingt Dix-neuf Mille Huit Cent Dirhams (24 999 800 Dhs) au prix d'émission de 350 Dhs par action prime d'émission comprise, soit une émission d'un maximum de 71 428 nouvelles actions assorties d'une prime d'émission d'un montant de 300 Dhs par action. Cette augmentation étant conditionnée par la réalisation de l'Earn Out prévu pour cette opération tel que prévu dans le rapport du conseil d'administration.

Cette augmentation serait libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles à venir sur la société au titre du déclenchement de l'Earn Out le cas échéant, sur l'opération d'achat des titres de la société MCA SARL,

Nous avons procédé au contrôle des informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant, et également vérifié les informations qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Profession.

Nous n'avons pas relevé de remarques sur la sincérité des informations chiffrées relatives au calcul du prix d'émission et sur son montant données dans le rapport du conseil d'administration.

Les motifs invoqués à l'appui de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, et le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant, n'appellent pas d'observations de notre part.

Fait à Rabat, le 14 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

Cabinet El Ghazouli & Associés

IFAC MAROC

Salah El Ghazouli

Abdelkrim Aazibou

CABINET EL GHAZOULI & ASSOCIÉS
GROUPE CONSORTIUM
AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL
Rabat : Avenue Hassan II Rés. La Mamounia Entrée A.
Appt 35 (5ème Etage)
Tel : 212 37 20 75 86 - Tel-Fax : 212 37 20 53 86

IFAC MAROC
Imm. 44, Avenue de France, Appt. 20,
Agdal, Rabat
Tel: 0537 68 37 38 - Fax: 0537 68 07 79